

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 2 NOVEMBRE 2020.

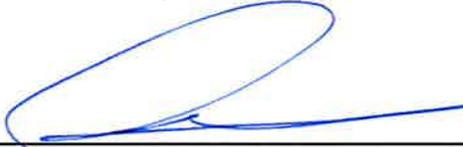
3 novembre 2020

- Rés. #20-320** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #20-321** Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-322** Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-323** Autorisation du paiement des dépenses du mois de octobre 2020, d'une somme de 297 528,36 \$.
- Rés. #20-324** Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2020 du règlement #19-748 (travaux de réfection de voirie de l'avenue Royale entre le 5521 et le 5728), au montant total de 209 597,29 \$.
- Rés. #20-325** Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2020 du règlement #19-750 (travaux de réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie), d'une somme de 873,23 \$
- Rés. #20-326** Mandat de services professionnels de relevés de terrain, d'avis technique, de conception définitive et de surveillance de chantier pour la réfection de l'avenue Royale (Projet no 2020-08) à la firme FNX-INNOV inc. qui a obtenu le meilleur pointage avec 14,79 pour un montant de 89 220,60 \$ (taxes incluses).
- Rés. #20-327** Autorisation du paiement à partir du fonds d'administration pour l'acquisition du lot #5 949 896 du cadastre du Québec pour un montant de 190 000 \$ (plus taxes applicables).
- Rés. #20-328** Autorisation que la Municipalité fasse paraître 1/3 de page de publicité dans le guide de motoneige du Club D'auto-neige Sapin d'Or au montant de 150 \$ (taxes en sus) dans l'édition 2020-2021.
- Rés. #20-329** Autorisation d'engagement de messieurs Félix Hamel et Dominic Pelletier comme pompiers volontaires à temps partiel.
- Rés. #20-330** Nomination de madame Mélanie Royer-Couture, conseillère comme représentante de la Municipalité auprès de l'organisme Les services de main-d'oeuvre « L'Appui » pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA).
- Rés. #20-331** Autorisation, dans le cadre du contrat de déneigement, d'un projet pilote d'abrasif de criblures de pierre dans le secteur nord de l'avenue Royale, entre la montée des Clairières et le Mont-Saint-Anne pour l'hiver 2020-2021, au montant de 645 \$ par kilomètre plus taxes à Déneigement Daniel Lachance inc.
- Rés. #20-332** Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction, sur les lots projetés situés à même l'actuel lot 5 949 767 (rang Saint-Julien), de deux habitations unifamiliales isolées situées à une distance de 8 mètres du milieu humide ayant un lien hydrologique de surface, et une habitation unifamiliale isolée située à une distance de 20 mètres du milieu humide ayant un lien hydrologique de surface alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 273, que le bâtiment principal doit être situé à une distance minimale de 25 mètres mesurée à partir de la limite d'un milieu humide ayant un lien hydrologique de surface.
- Rés. #20-333** Refus de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme sur le lot 6 091 513 (chemin de l'Abitibi-Price) l'implantation de deux remises complémentaires à un abri forestier situé sur le lot 6 091 513 alors qu'une seule remise complémentaire à un abri forestier est autorisée comme indiqué à l'article 85 du règlement de zonage #15-674.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 2 NOVEMBRE 2020.

3 novembre 2020

- Rés. #20-334** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la pente de la toiture inférieure à 4/12 représente 42 % de l'ensemble alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit, à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal puisse être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci.
- Rés. #20-335** Approbation de la modification au revêtement de la résidence unifamiliale isolée située au 79, montée des Clairières, soit pour la présence de revêtement de fibrociment plutôt que la présence de revêtement de Maibec.
- Rés. #20-336** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputées conformes, au 3175, avenue Royale, l'implantation d'une enseigne sur socle d'une hauteur de 5,25 mètres et d'une superficie de 6,12 mètres carrés alors que la hauteur est fixée à 2,5 mètres et la superficie à 2,5 mètres carrés comme indiqué à l'article #203 du règlement de zonage #15-674, et accepte l'implantation de deux enseignes sur les murs du bâtiment lesquelles sont constituées de panneaux de PVC alors que les matériaux plastifiés sont prohibés comme indiqué à l'article #203 du règlement de zonage #15-674, conditionnellement que les deux enseignes est un cadrage de même couleur et de matériaux en bois utilisé sur le socle, mais accepte le mode d'illumination par projection indirecte alors que seul le mode d'illumination par projection directe est autorisé comme indiqué à l'article #192 du règlement de zonage #15-674.
- Rés. #20-337** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à autoriser, au 133, rue des Granges, la construction d'une remise attachée au bâtiment principal implantée à une distance de 3,4 mètres de la limite latérale du lot alors que la distance minimale exigée est de 4 mètres comme indiqué à l'article #127 et à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.
- Rés. #20-338** Acceptation des recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :
- 133, rue des Granges, construction bâtiment accessoire
 - 46, rue du Refuge, construction résidence unifamiliale isolée
 - 79, rue des Granges, construction résidence unifamiliale isolée
 - 96, rue des Jardins, construction résidence unifamiliale isolée
 - 4977, avenue Royale, construction bâtiment accessoire
 - 33, rue de la Colline, construction résidence unifamiliale isolée
 - 3175, avenue Royale, enseigne sur socle et enseignes aux murs
- Avis de motion** Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-793 modifiant le règlement d'emprunt #20-780 décrétant des dépenses relatives à la réfection de la rue du Boisé, portant le montant de l'emprunt de 100 000 \$ à 139 800 \$.
- Rés. #20-339** Adoption du second projet de règlement #20-790 modifiant le règlement de la zone #15-674 concernant la hauteur et le nombre d'étages des bâtiments dans la zone H1-213.
- Rés. #20-340** Adoption du règlement #20-792 modifiant le règlement d'emprunt #20-777 concernant les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie des rues du Faubord, de la Saganité et du Moulin, portant le montant de l'emprunt de 1 405 000 \$ à 1 845 000 \$.



Martin Leith, secrétaire-trésorier